
Construction et Aménagement des écoles primaires élémentaires. Commentaire des Instructions du 30 août 1949. Ministère de l'Education Nationale

Numéro d'inventaire : 1993.00296

Auteur(s) : P. Anthouard

Type de document : imprimé divers

Éditeur : Bulletin Officiel de l'Education Nationale (Paris)

Imprimeur : Imprimerie Nationale, Paris

Période de création : 2e quart 20e siècle

Date de création : 1949

Description : Brochure de petit format.

Mesures : hauteur : 21 cm ; largeur : 13,2 cm

Mots-clés : Bâtiments scolaires : Écoles primaires

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 33

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

CONSTRUCTION
et AMÉNAGEMENT
des écoles primaires élémentaires



Commentaires des Instructions
du 30 août 1949

par P. ANTHOUARD, Inspecteur général
des Constructions scolaires



Publié par le BULLETIN OFFICIEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

— 1 —

CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT DES ÉCOLES PRIMAIRES ÉLÉMENTAIRES

(Commentaires des Instructions du 30 août 1949)

Le *Bulletin officiel de l'Éducation Nationale* a publié dans son n° 36 les Instructions du 30 août 1949 qui seront désormais la charte en matière de construction et d'aménagement des écoles primaires élémentaires.

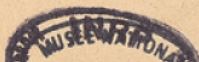
Pourquoi une révision des Instructions antérieures — du 23 août 1936 — a-t-elle été jugée nécessaire ? Quelles modifications y apporte le règlement nouveau ? Comment se justifient ces changements ? Telles sont les principales questions auxquelles se propose de répondre le présent travail qui va ainsi au devant des critiques que ne manqueront pas de susciter les dispositions nouvelles et dont certaines ont déjà été formulées par la presse pédagogique.



Les Instructions de 1936 n'avaient pas tellement vieilli que leur rajeunissement parût nécessaire, mais elles portaient la marque de la période d'euphorie financière où elles étaient nées. On assista pendant l'entre-deux guerres à un généreux élan constructeur en faveur des écoles. Rien de trop beau pour elles, des classes pourvues du confort le plus moderne : spacieuses, claires, riantes, avec annexes nombreuses : cantines, douches, terrains de jeux, salles des œuvres post-scolaires. Si bien même que des esprits chagrins crièrent au gaspillage et que se créa la légende des palais scolaires, bien plus rares d'ailleurs qu'on l'a prétendu.

La guerre devait brutalement interrompre ces rêves et fermer les chantiers. Quand, après la Libération, on fit le bilan des travaux

J. U. 931731.



— 2 —

à entreprendre on fut effrayé de leur ampleur : des milliers de classes laissées sans entretien sérieux menaçaient ruines, des centaines d'autres étaient indispensables pour recevoir l'accroissement inespéré de la population infantine. Que de milliards nécessaires au moment où le pays était quasi ruiné ! Il a donc fallu en rabattre de nos ambitions antérieures et nous résoudre à proposer des écoles où rien ne serait accordé au luxe, où ne serait maintenu que l'indispensable.

On voudra bien cependant reconnaître que la Commission chargée de rédiger les nouvelles Instructions n'a pas été animée d'un esprit d'économie sordide; elle s'est ingéniée à donner le moyen de faire bonne chère avec pas beaucoup d'argent, en ne sacrifiant rien d'essentiel du confort auquel maîtres et écoliers ont droit. Composée d'administrateurs, d'inspecteurs, de médecins, tous très au courant des réalités scolaires, elle n'a jamais perdu celles-ci de vue et pense avoir apporté les solutions les meilleures, compatibles avec les impérieuses nécessités financières présentes.

Aussi, qu'on ne qualifie pas son œuvre de régression en matière de constructions scolaires : en quoi, par exemple, du fait que l'on conseille aux municipalités d'ouvrir des bains-douches à l'usage de toute la population — écoliers compris — plutôt que des bains-douches exclusivement scolaires, l'hygiène générale souffrira-t-elle ? Serait-il de bonne administration de créer des doubles emplois, même en temps de facilité ?

Une « salle commune » dans tout groupe pour les œuvres annexes s'impose-t-elle partout ? N'est-ce pas mieux tenir compte des besoins réels que l'admettre seulement dans les centres importants, et ailleurs de pousser les maires à édifier plutôt une salle communale qui deviendra le foyer pour toutes les manifestations locales, les nôtres en particulier ?

De telles considérations aboutiront à ménager pour le seul profit des innombrables classes misérables, les crédits encore mesurés, quoique considérablement grossis cette année : qui pourrait désapprouver cette politique ?

Et c'est justement parce qu'une ère plus heureuse paraît s'ouvrir pour notre équipement scolaire qu'on s'est hâté de donner aux intéressés — aux architectes surtout — des directives mieux ajustées aux besoins actuels. Beaucoup d'entre eux qui voyaient leurs plans repoussés par le Comité central des Bâtiments de France

